

Danielle BRULEBOIS

*Vice-présidente
de l'Assemblée nationale
Députée du Jura
Conseillère Départementale*

18 SEP. 2017

M. Jean-Louis MAITRE
Association des Maires et des
Présidents de Communautés du Jura
44, rue du 44^{ème} R.I.
39000 LONS-LE-SAUNIER

N/Réf : MC17-09-09

Lons le Saunier, le 12 septembre 2017

Monsieur le Vice-Président, Cher Jean-Louis,

J'ai bien reçu votre courrier quant à l'attribution de l'indemnité de conseil à l'égard du comptable public et il a retenu toute mon attention.

Comme vous le précisez dans le courrier, il s'agit d'une prestation à caractère facultatif. J'ai été informée que certaines communes ne procèdent plus au paiement de cette indemnité. Je connais le contexte budgétaire dans lequel les communes de la circonscription sont contraintes d'évoluer.

Je partage vos interrogations sur le rôle de conseil du trésorier dans un contexte où l'accès à l'information a aujourd'hui beaucoup évolué. L'abrogation de l'arrêté ministériel est donc un sujet que j'évoquerai dans les prochaines semaines avec mon groupe parlementaire pour voir quelle action peut être menée auprès du gouvernement.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur le Vice-Président, mes respectueuses salutations et mes amitiés.

Danielle BRULEBOIS

